

Rapport financier 2025 -2026

L'exercice 2025-2026 s'est écoulé depuis l'arrêté de la précédente assemblée générale, c'est-à-dire depuis le 1^{er} août 2025. Les comptes sont arrêtés au 1^{er} août 2026.

Le total des **recettes** de la période s'élève à 1797 € provenant des cotisations et dons et 198 € provenant des intérêts du livret A soit au total **1995 euros**.

Durant le même exercice, août 25-août 26, les **dépenses** ont été de **638,99 €** à savoir :

- 120 € pour l'impression de prospectus « Notre patrimoine » en août 2025 ;
- 182,99 € pour l'assurance obligatoire, en janvier 2026 ;
- et 336 € pour la réimpression de 1000 cartes postales « Saint Fiacre », également en janvier.

Au 1^{er} août 2026, l'excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 2025-2026, résultat positif de l'exercice, est donc de **1366,01 €**. Le trésorier a lancé une campagne de rappels personnalisés et va l'achever après les rencontres de l'été.

Les 11 000 euros placés sur livret A sont devenus 11 532 €. Compte tenu des cotisations et dons reçus et des dépenses, le compte courant de l'association compte au 1^{er} août **3 834 €** ce qui porte donc l'avoir total de l'association à **15 366 euros**.

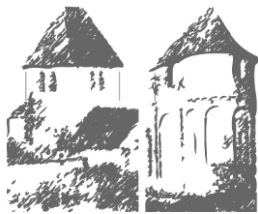
Le **budget** de l'exercice annuel qui commence prévoit des rentrées de dons et cotisations d'environ 1500 €, selon la générosité des dons.

En dépenses, le bureau approuvera au cas par cas les dépenses courantes. Sont déjà décidées et prévues :

- L'assurance obligatoire de l'association, environ 190 euros ;
- La prise en charge du transport supplémentaire de la porte restaurée pour la rapporter du Conservatoire d'Art Sacré de Périgueux à Saint Martin de Champeaux (que l'on peut estimer à 200 euros en référence aux autres transports déjà exécutés) (cette dépense n'aura pas lieu en 2026).

Le total de ces engagements est donc inférieur à 500 euros.

D'autre part, un don de 1000 euros à la municipalité de Mareuil en vue des travaux de restauration du retable de l'église Saint Laurent de Mareuil avait été voté ; mais ce don est resté chez nous en attente de la définition et de l'exécution de ces travaux.



Enfin, le moment est venu de décider du **don** qui sera fait à la municipalité de Mareuil en Périgord pour contribuer aux travaux sur nos églises, qui sont au cœur de l'objet social de l'association.

Cependant, il faut prévoir que le programme d'entretien et de restauration des églises du grand Mareuil en Périgord nous conduira après les grands travaux de restauration à des dépenses autonomes, ou contributives, qui ne peuvent être déterminées pour le moment. Il convient donc de conserver aussi des **réserves**.

Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à régler **vos cotisations 2026 (10 €) et 2027 (à fixer)** soit ici même lors de l'assemblée générale, en espèces ou en chèque, soit par courrier adressé à l'association, soit en ligne sur le site www.champeauxlachapellepommier.com par virement sécurisé Paypal. Enfin, il est rappelé que l'association est officiellement habilitée à recevoir tous dons et legs sans aucun droit de succession, et que les déductions fiscales autorisées par les dons n'ont pas changé.

Le trésorier, Dominique Nasse